



Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **09 février 2026 à 19 h 35** à laquelle prennent part :

Madame Catherine Beaudoin  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Josée Cadieux  
Monsieur Alexandre Roux  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Raphaël Guérard, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Alexandra Gagné, greffière sont également présents.

**26-02-038**      **Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**26-02-039**      **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE

**Dépôt d'un procès-verbal de correction**

**26-02-040**      **Règlement 2026-491 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Princeville – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

ATTENDU le projet de *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Princeville* déposé le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter le *Règlement 2026-491 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

26-02-041

**Règlement 2026-492 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

ATTENDU le projet de *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville* déposé le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter le *Règlement 2026-492 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

26-02-042

**Règlement 2026-493 modifiant le règlement de lotissement 2017-317 de la Ville de Princeville (PRU-2505) – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de *Règlement modifiant le règlement de lotissement 2017-317 de la Ville de Princeville (PRU-2505)* déposé le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 15 décembre 2025 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter le *Règlement 2026-493 modifiant le règlement de lotissement 2017-317 de la Ville de Princeville*.

ADOPTÉE

26-02-043

**Règlement 2026-Projet modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2504) - Adoption du second projet**

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2504).

Ce projet consiste à modifier les normes dans la zone 508-HA afin de permettre les classes d'usages H2 et H8.

ADOPTÉE

26-02-044 **Règlement 2026-Projet modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2 - 2506) - Adoption du second projet**

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter le *Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2506)*.

Ce projet consiste à améliorer l'application de certains articles ainsi que de modifier les usages et les normes dans la zone 002-F afin d'autoriser les services de dressage et de garde d'animaux.

ADOPTÉE

26-02-045 **Règlement 2026 – Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (PRU-2601) – Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**Règlement 2026 – Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (PRU-2601) – Dépôt**

La greffière constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

26-02-046 **Règlement 2026 – Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (PRU-2601) – Adoption**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le projet de *Règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PRU-2601)* ;

Ce projet consiste à permettre à une personne de soumettre une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme et au conseil municipal d'autoriser, ou non, ce projet particulier au regard des critères d'évaluation énoncés au règlement.

Avis est également donné qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 2 mars 2026 à 18h00 dans la salle du conseil municipal de la Ville au 50, rue Saint-Jacques Ouest.

ADOPTÉE

26-02-047 **Règlement 2026-Projet modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2602) – Avis de motion**

Avis de motion est donné par la conseillère Josée Cadieux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2602).

**Règlement 2026-Projet modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2602) – Dépôt**

La greffière constate que la conseillère Josée Cadieux dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats (PRU-2602), que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

26-02-048

**Règlement 2026-494 modifiant le Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations – Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 janvier 2026 en séance ordinaire ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'adopter le *Règlement 2026-494 modifiant le Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations*.

ADOPTÉE

26-02-049

**Approbation de la liste de destruction documentaire**

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'approuver la liste de destruction documentaire soumise par l'adjoint à la gestion documentaire.

ADOPTÉE

26-02-050

**COMAQ – Congrès annuel**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Fatoumata Kaboré, trésorière, et Me Alexandra Gagné, greffière, à participer au congrès annuel de la COMAQ qui aura lieu à Trois-Rivières du 20 au 22 mai 2026.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

26-02-051

**Union des municipalités du Québec – Adhésion pour l'année 2026**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au coût de 3 766,18 \$, plus les taxes applicables ainsi que l'adhésion au Carrefour du capital humain au coût de 6 437,00\$, plus les taxes applicables.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette adhésion et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-02-052

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 13 janvier au 8 février 2026 360 184,67 \$  
- nos S13897 à S13899, M3392 à M3408 & A56013 à A56050

**Dépôt salaires :** 202 287,60 \$  
-périodes 2026-01 à 2026-05

ADOPTÉE

26-02-053

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 09 février 2026 1 105 147,49 \$  
nos S13900 à S13975, A56051 à A56112

ADOPTÉE

26-02-054

**Avis de facturation – Services de justice municipale**

ATTENDU le *Règlement sur le financement des services de justice municipale*;

ATTENDU l'avis estimatif de facturation émis par Justice Québec pour l'année 2026 pour financer la fonction des juges municipaux;

ATTENDU QU'on prévoit aussi un ajustement à la fin de la période de référence en fonction des données réelles comptabilisées;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer en quatre versements égaux la facture de 21 254,92 \$ incluant les taxes, au ministre des Finances pour la tenue par un juge municipal du Québec des séances de cours municipales;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

26-02-055

**Autorisation de paiement - Facturation des juges municipaux 2025**

ATTENDU la résolution 25-02-047 prévoyant la somme payable par la Ville pour les fonctions de juges municipaux;

ATTENDU la facture reçue de la part de Justice Québec pour la fonction des juges municipaux de 2025 au montant de 1 216,63 \$ incluant les taxes, pour les séances de cour municipale tenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025 ;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à faire le paiement de cette facture et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2025;

ADOPTÉE

26-02-056

**Dépôt des états des revenus et dépenses du bar des Titans et aide financière**

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et des dépenses du bar des Titans ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à verser la somme de 295,03 \$, représentant les profits nets amassés lors de la vente d'alcool lors des matchs du Titan de Princeville pendant la saison régulière ;

QUE cette aide financière soit financée à même les activités financières de l'année 2025 et de l'année 2026.

ADOPTÉE

26-02-057

**Dépôt des états de revenus et dépenses du bar des Cobras et aide financière**

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar des Cobras ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à verser la somme de 328,35 \$, représentant les profits nets amassés lors de la vente d'alcool lors des matchs des Cobras pendant la saison régulière ;

QUE cette aide financière soit financée à même les activités financières de l'année 2025 et de l'année 2026.

ADOPTÉE

26-02-058

**Dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité bar de l'Opération Bougeotte 2025 et aide financière**

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar de l'Opération Bougeotte 2025 ;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu de verser la somme de 515,33 \$, représentant les profits nets amassés lors de l'activité du bar de l'opération Bougeotte qui s'est tenu le 24 mai 2025, au CPE La Petite Bande.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière et que celle-ci soit financée à même les activités financières de 2025.

ADOPTÉE

26-02-059

**Dépôt des états de revenus et dépenses de l'activité bar de la Fête nationale 2025 et aide financière**

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses du bar de la Fête nationale 2025 ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 891,10 \$, représentant les profits nets amassés lors de l'activité du bar de la Fête nationale qui s'est tenue le 23 juin 2025, au Club Lions de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière et que celle-ci soit financée à même les activités financières de 2025.

ADOPTÉE

26-02-060

**Départ à la retraite – Greffière de la cour municipale**

ATTENDU la lettre déposée par la greffière de la cour municipale ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu que le Conseil prenne acte du départ à la retraite de la greffière de la cour municipale, madame Louise Levasseur, effectif à l'épuisement de sa banque de vacances et de congés le 21 août 2026 ;

QUE son dernier jour travaillé sera le 5 juin 2026.

ADOPTÉE

26-02-061

**Permanence – Greffière**

ATTENDU la résolution 25-07-247 prévoyant la période de probation de six mois qui s'est déroulée à la satisfaction du directeur général ;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la permanence d'Alexandra Gagné, greffière et directrice des affaires juridiques, soit reconnue en date 17 janvier 2026.

ADOPTÉE

26-02-062

**Déneigement 6<sup>e</sup> rang Est – Entente avec la Ville de Plessisville – Indexation**

ATTENDU la résolution 24-11-443 prévoyant la signature d'une entente avec la Ville de Plessisville pour le déneigement du rang Alcide-Sylvain ;

ATTENDU QUE le contrat prévoit l'indexation annuelle des frais de l'entente ;

ATTENDU la résolution 2025-10-154 de la MRC de l'Érable établissant l'indexation annuelle de ses services à 1,90 % ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à faire les deux versements à l'entente totalisant un montant de 2 164,35 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de leurs années respectives.

ADOPTÉE

26-02-063

**Renouvellement de contrat – Contrôle parasitaire préventif - parc Multisport**

ATTENDU la résolution 23-12-545 et 24-12-503 qui octroyaient le contrat de contrôle parasitaire du parc Multisport à Bestia Extermination et que ce contrat se renouvelle annuellement.

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement annuel du contrat de prévention parasitaire du Boule-O-Drome et du parc Multisport, et ce, pour les prochaines années jusqu'à ce que le contrat soit annulé.

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce contrat, que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2026 et les années subséquentes pour le renouvellement de l'entente et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget.

ADOPTÉE

26-02-064

**Achat d'un véhicule pour l'horticulture**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter :

QUE soit acceptée l'offre de Laquerre Ford Inc. pour l'achat d'un camion SUPER DUTY F-250 XL CABINE ;

QUE le directeur des travaux publics, Dave Leclerc, soit autorisé à effectuer l'achat du camion, pour la somme de 76 218,65\$ plus les taxes applicables ;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à effectuer toutes les procédures reliées à l'acquisition dudit camion, notamment l'immatriculation et le lettrage ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense et que cette acquisition soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans remboursée en 3 versements annuels égaux ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer les frais d'immatriculation.

ADOPTÉE

26-02-065

**Acceptation de l'offre de services professionnels – Caractérisation environnementale des sols**

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de la part d'Inneo Environnement pour la caractérisation environnementale de deux lots appartenant à la Ville de Princeville.

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'octroyer le mandat pour la caractérisation environnementale des sols à Inneo Environnement pour un montant approximatif de 75 797 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la trésorière soit autorisée à faire les paiements en lien avec ses honoraires et que ceux-ci soient financés à même l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

26-02-066

**Répartition des frais d'entretien pour le cours d'eau Labbé**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'accepter les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre pour un montant de 10 836,20 \$ et de répartir ces frais, conformément aux dispositions de la résolution 2026-01-020 de la MRC de L'Érable, de la municipalité intéressée par ces travaux selon le sommaire suivant sur la base du projet d'entretien du cours d'eau visé se détaillant comme suit :

Municipalité	Matricule	Longueur en mètres des travaux exécutés (m)	Montant
Ville de Princeville	0011-54-4414	344	4 659,57 \$
Ville de Princeville	0111-05-6568	456	6 176,63 \$
<b>Total :</b>		<b>800</b>	<b>10 836,20 \$</b>

D'AUTORISER la trésorière à acquitter la facture émise par la MRC de l'Érable pour la répartition des frais d'entretien et autres frais connexes pour le cours d'eau Labbé ;

ADOPTÉE

26-02-067

**Programme d'aide aux employés – Budget supplémentaire**

ATTENDU la résolution 24-12-490 renouvelant le programme d'aide aux employés et qu'il était prévu qu'une seconde résolution pourrait être nécessaire pour accroître le budget ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer un budget supplémentaire de 1 215 \$ plus les taxes applicables, pour le programme d'aide aux employés ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer toutes factures en lien avec ce programme et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année 2025.

ADOPTÉE

26-02-068

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Annie Gauthier**

ATTENDU la demande présentée par madame Annie Gauthier à la Commission de protection du territoire agricole afin d'utiliser une partie du lot 4 309 135 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska sur le territoire de la Ville de Princeville à une autre fin que l'agriculture ;

ATTENDU QUE cette propriété se situe en zone agricole, et que cela nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE le projet vise à construire un bâtiment destiné à l'hébergement et au toilettage de chiens et chats et de petits animaux de compagnie sur une partie du lot ;

ATTENDU QUE l'utilisation non agricole vise une superficie de 3 000 mètres carrés ;

ATTENDU le dépôt du projet de *Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU-2506)* ;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation sera conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QU'IL s'agit d'un site approprié pour l'utilisation demandée par la demanderesse ;

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

26-02-069

**Demande d'autorisation à la CPTAQ- Jean-Yves, Lisette et Lucie Goudreault**

ATTENDU QUE les demandeurs présentent une demande à la Commission de protection du territoire agricole afin d'aliéner le lot 4 307 925 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Arthabaska sur le territoire de la Ville de Princeville, d'une superficie de 7.9601 hectares en faveur de Les fermes Rénald Blier inc.

ATTENDU QUE cette propriété se situe en zone agricole, et que cela nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la parcelle visée a pour but d'être vendue à une propriété limitrophe ayant un usage acéricole;

ATTENDU QUE le remembrement naturel de l'érablière à cet endroit favoriserait la pratique de l'acériculture de manière permanente sans porter atteinte à la structure de ce milieu;

ATTENDU QUE le lot visé est situé en retrait de la route et que l'aliénation de ce lot à une propriété limitrophe permettra de désenclaver le lot en lui donnant accès à la route Goudreault;

ATTENDU QUE la superficie des lots après l'aliénation sera de 23,02 hectares pour le demandeur Jean-Yves Goudreault et de 17,5 hectares pour l'acheteur ;

ATTENDU QUE l'usage demeure agricole;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur.

Sur la proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

26-02-070

**Promesse de vente de terrain – Autorisation de signature**

ATTENDU la volonté de Construction 2SP inc. d'acquérir un terrain de la Ville situé sur la rue Demers Est ayant le numéro de lot 4 306 689.

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer la promesse de vente du terrain, l'acte de vente ainsi que tous documents reliés à la vente de ce terrain. Le prix de vente est de 8\$ / pied carré, plus taxes applicables, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente, à être remis par le notaire au vendeur après l'enregistrement de cet acte sans inscription préjudiciable à nos droits. La superficie approximative du terrain est de 65 283 pieds carrés.

ADOPTÉE

26-02-071

**Adoption de la tarification pour l'activité de yoga**

ATTENDU la volonté de la Ville de Princeville d'offrir une activité de yoga ;

ATTENDU que le tarif pour cette activité ne fait pas partie du règlement en vigueur pour les différents tarifs des services de loisirs ;

ATTENDU QUE le *Règlement 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs et de diverses locations* fera l'objet d'une modification ultérieure afin d'ajouter l'offre pour l'activité de yoga ;

Sur une proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville ajoute le tarif de 5,00 \$ par cours pour l'activité de yoga au Règlement 2018-334 et que ce tarif entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

ADOPTÉE

26-02-072

**Société d'horticulture de Princeville – Demande d'aide financière**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière de la Société d'horticulture de Princeville pour la tenue de la Foire Bière, Bouffe et Culture ;

Sur une proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville verse une somme globale de 22 700 \$ afin d'aider à la tenue de l'édition 2026 de la Foire Bière, Bouffe et Culture ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

26-02-073

**Aide financière – École Sacré-Cœur – Activité au mont Apic**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, d'autoriser la trésorière à verser une aide financière de 1 500 \$ à l'École Sacré-Cœur pour fournir le transport nécessaire à l'activité au mont Apic.

ADOPTÉE

26-02-074

**Galas méritas de l'École Ste-Marie – Demande d'aide financière**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de l'École Sainte-Marie pour une aide financière pour l'organisation de leur gala Méritas du 4 juin 2026 ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la trésorière soit autorisée à verser une aide financière de 250\$ à l'École Ste-Marie.

ADOPTÉE

26-02-075

**Fondation CLSC-CHSLD – Demande d'aide financière**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse une somme globale de 1 500 \$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable en échange de billets pour les événements qui seront déterminés avec la Fondation ;

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

26-02-076

**Marché Donnez aux Suivants – Demande d'aide financière**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 400\$ au Marché Donnez aux Suivants au profit du Relais pour la Vie et que la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

26-02-077

**Centre d'action bénévole de l'Érable – Demande d'aide financière**

Sur la proposition de la conseillère Catherine Beaudoin, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 250 \$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour la tenue de la soirée Hommage aux bénévoles dans le cadre de la semaine de l'action bénévole;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

26-02-078

**Filles D'Isabelle – Gala folklorique – Demande de gratuité de salle**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de salle des Filles d'Isabelle pour l'organisation d'un Gala folklorique à la salle Pierre-Prince le 22 mars 2026;

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde la gratuité de la salle Pierre-Prince aux Filles d'Isabelle pour leur Gala folklorique.

ADOPTÉE

26-02-079

**Demande de gratuité de plateau sportif – Classique Marie-Ève Roux-Chrétien**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de plateau sportif pour les terrains de baseball et la surface de dek hockey pour l'organisation de la Classique Marie-Eve-Roux-Chrétien au parc Multisports;

Sur la proposition du conseiller Alexandre Roux, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde la gratuité des terrains du parc multisports le 18 et 19 septembre 2026 pour la tenue de la Classique Marie-Eve-Roux-Chrétien.

ADOPTÉE

26-02-080

**Demande de partenariat – Association des personnes malentendantes des Bois-Francis**

ATTENDU QUE l'Association des personnes malentendantes des Bois-Francis sollicite, dans sa correspondance du 19 janvier 2026, la Ville de Princeville à titre de partenaire financier pour mener à bien leur mission ;

Sur une proposition de la conseillère Josée Cadieux, il est unanimement résolu, le maire s'abstenant de voter, que la Ville de Princeville vers une aide financière de 100 \$ à l'Association des personnes malentendantes des Bois-Francis.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

**Mention spéciale**

Le conseiller Me Serge Bizier souligne les 37 années de services de madame Louise Levasseur au sein de la Ville de Princeville et son départ à la retraite bien méritée.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

26-02-081

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Alexandra Gagné, greffière

\_\_\_\_\_  
Raphaël Guérard, maire